

# **Conseil Municipal d'Avançon**

## **Compte rendu de la séance du 16 septembre 2011**

**Président :** Mr Laurent NICOLAS

**Secrétaire de séance :** Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

**Etaient présent(e)s :** Mmes Nancy GARAGNON, Nathalie GIAIME

Mrs Thierry BOREL, Michel MAUREL, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS.

**Etaient absent(e)s :** Mme Carole FAURE procuration à Mr BOREL, Mr Joël EYRAUD

procuration à Mr MAUREL, Stéphane JACOB, Joseph LESBROS,

La séance est ouverte à 20h15

Modification du compte rendu de la séance du 22/07/2011 : Fin du point 6.4 concernant la dérogation scolaire de 2 enfants pour l'école primaire de Chorges : « comme ces enfants étaient scolarisés à Chorges, selon la législation, la dérogation doit leurs être accordée. »

Après modification, approbation du Compte rendu de la séance du 22 Juillet 2011 à l'unanimité (8/8).

### **1- Subvention de fonctionnement aux écoles de la Vallée de l'Avance 2011/2012**

6 enfants scolarisés à Valsерres et 15 enfants scolarisés à St Etienne le Laus.

Il est demandé à la commune une participation de 130€ par enfants, soit 90€ pour la coopérative scolaire et 40€ pour l'achat des fournitures scolaires par les mairies. Ces sommes sont identiques à celles de l'année précédente.

Vote à l'unanimité (8/8) pour le versement de frais de scolarité d'un montant de 130€ par enfants.

Il est signalé par Mme Garagnon que l'effectif actuel des écoles est de 75 enfants pour 3 classes. Devant l'augmentation des effectifs, les parents d'élèves réclament une 4<sup>ème</sup> classe, ce qui serait accordé par l'inspection académique pour un effectif de 76 élèves.

### **2- Commande d'un photocopieur par l'école de Valsерres**

Il est demandé à la commune une participation à l'achat d'un photocopieur par l'école de Valsерres, à hauteur de 50% du montant hors taxe, soit 1780€

Vote à l'unanimité (8/8) pour le versement de 890€ à la commune de Valsерres pour l'achat d'une photocopieuse destinée à l'école.

### **3- Avenant convention cantine scolaire années 2011/2012 et 4-Participation aux frais de cantine scolaire de l'école de la Bâtie Neuve 2011/2012**

	Ecoles de la Vallée de l'Avance	Ecole de la Bâtie Neuve
Prix des repas 2010/2011	5.20	6,90
Participation commune 2010/2011	1.64	1.64
Prix des repas 2011/2012	5.30 (vote 1)	7.04

Participation commune 2011/2012 acceptée	1.74 (Vote 2)	2.34 (Vote 4)
Somme restant à la charge des famille, par repas	3.56	4.70

Vote 1 : avenant de la convention pour le prix du repas, cantine des écoles de l'Avance, dont le prix augmente de 5.20 à 5.30€ pour l'année scolaire 2011/2012. **Vote** à l'unanimité : 8 voix POUR sur 8.

Vote 2 : participation de la commune au frais de repas pris à la cantine des écoles de la vallée de l'Avance, augmentée de 1.64 à 1.74€. **Vote** : 7 voix POUR , 1 voix CONTRE.

Mme Garagnon exprime son désaccord, jugeant la part communal d'aide au repas pris à la cantine des écoles de la vallée de l'Avance trop faible, en comparaison de l'aide de 2.34€ attribuée pour les repas pris à la cantine de l'école de la Bâtie Neuve (délibération prise lors du conseil municipal du 22/07/2011). De plus les frais de scolarité réclamés par l'école de la Bâtie-Neuve sont de 250€ par élèves, contre 130€ pour les écoles de la vallée de l'Avance.

Il est répondu que les enfants scolarisés à la Bâtie Neuve ne bénéficient pas du ramassage scolaire, assuré gratuitement par le conseil général.

Mr Maurel pense qu'il serait souhaitable d'organiser le ramassage scolaire des enfants actuellement scolarisés à la Bâtie-Neuve, vu le prix prohibitif de la cantine et des frais de scolarité.

- Participation de la commune au frais de repas pris à la cantine de l'école de La Tour à La Bâtie Neuve.

Prix du repas : 7,04 € .

Vote 3 : Proposition 1 : participation de la commune : 2,44 €/ repas - **Vote** : 1 voix POUR et 7 voix CONTRE, la proposition est refusée.

Vote 4 : Proposition 2 : participation de la commune : 2,34 €/ repas - **Vote** : 7 voix POUR et 1 ABSTENTION

Un débat est mené sur les règles à appliquer pour déterminer le montant de la part communal d'aide au frais de cantine. La « règle » serait d'attribuer une aide de 33% du montant des repas, ce qui correspond aux participations de la commune d'Avançon pour les repas pris dans les 2 cantines.

#### **5- Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école de la Bâtie Neuve année 2010/2011**

Une convention est soumise au conseil municipal, proposant la participation aux frais de fonctionnement de l'école de la Bâtie Neuve année 2010/2011, pour un montant de 250€ par élèves.

Cette participation concerne 18 élèves soit un montant total de 4500€.

Il est fait remarquer que si ces 18 élèves étaient scolarisés dans les écoles de la Vallée de l'Avance, cela représenterait une « économie » de 2 160€.

**Vote** à l'unanimité : 8 voix POUR sur 8 pour l'acceptation de cette convention, pour le versement de 250€ /élèves, participation, aux frais de fonctionnement de l'école de la Bâtie Neuve année 2010/2011

## **6- Réfection voirie communale des James – Choix entreprise**

Suite à l'appel d'offre, 2 réponses pour des prestations similaires :

COLAS : 17 144 € HT

Routière du Midi : 19 113 € HT

Ces travaux bénéficient d'une subvention de 6 500€.

**Vote** à l'unanimité : 8 voix POUR sur 8 pour le choix de l'entreprise COLAS.

## **7- Transfert de Compétence Eclairage public au SIE**

Afin que Syndicat Intercommunal d'Electrification continue à tenir son rôle, il est demandé aux communes de délibérer pour transférer au SIE les compétences concernant l'éclairage public.

**Vote** à l'unanimité : 8 voix POUR sur 8 pour le transfert de compétence Eclairage public au SIE Charges La Bâtie-Neuve.

## **8- Sécurité routière D942 – Hameau de la Plaine**

Courrier émanant d'habitants du Hameau de la Plaine soulignant la dangerosité de la D942 pour ses riverains, avec un risque d'accident « réel et quotidien ». Ils souhaiteraient une sécurisation de cet axe départemental : limitation de vitesse à 70 km/h, ligne blanche continue pour éviter les dépassements.

Un courrier de demande de sécurisation de la D942 sera adressé au président du Conseil Général.

## **9- Subvention amicale Laïque de Charges**

Demande de subvention pour le fonctionnement de l'amicale laïque de Charges, en considération de 10 adhérents issus de la commune d'Avançon, pratiquant des activités sportives : ski, judo, athlétisme, danse...

Il est proposé une aide de 10€ par adhérent, soit 100€.

Il est de nouveau souligné la multiplication des demandes des clubs sportifs accueillant des Avançonnois.

**Vote** pour l'attribution d'une subvention de 100€ à l'Amicale Laïque de Charges : 6 voix POUR, 2 voix CONTRE.

## **10- Questions diverses**

### **10.1 Ecole Intercommunale**

Réunion au sujet du projet d'une école inter communale, organisée par les parents d'élèves le 01/09/2011. Y ont assisté N. Garagnon, T. Borel, J. Eyraud et L. Nicolas.

Il semblerait exister un accord entre les 3 communes, si la Commune d'Avançon prend en charge la construction de ce groupe scolaire. De premier abord, cela devrait représenter des sommes importantes, donc un projet difficile à conduire, même avec des subventions.

Dans un premier temps le conseil municipal se prononce à l'unanimité (8/8) en faveur du projet d'école intercommunale unique.

### **10.2 Demande récupération de bois mort**

Un particulier demande l'autorisation de nettoyer (évacuation du bois mort) une parcelle communale située au-dessus de la zone de tri sélectif (montée au village). Il sera nécessaire de délimiter la parcelle.

**Vote** à l'unanimité : 8 voix POUR sur 8 pour autoriser ce particulier à évacuer le bois mort de cette parcelle communale.

### **10.3 Lignes électriques aux Santons**

T. Borel souhaiterait qu'il soit vérifié que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques aux Santons concernent aussi la ligne électrique passant devant la propriété Lesbros.

**La séance est levée à 23h10.**

Ce document est protégé et appartient à la CCVA